CAISSE D'EPARGNE
LOIRE-CENTRE

Conditions Générales d'utilisation du service Retraits Déplacés à l'International

(Convention de compte de dépôt – Version N°20 du 01/02/2017)

Ne peuvent souscrire à cette offre que les clients de la Caisse d'Epargne porteurs d'une carte bancaire VISA, quelle que soit la carte bancaire détenue, âgés de 12 à 25 ans. Dans les conditions prévues par le contrat porteur carte, le souscripteur pourra effectuer dans l'Etat choisi :

- des retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets de ce pays sans payer de commission à la Caisse d'Epargne, s'il s'agit d'un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire de la zone euro ayant adopté l'euro comme monnaie unique,

- un nombre limité par mois de retraits défini dans les Conditions tarifaires applicables à la clientèle des Particuliers sans payer de commission à la Caisse d'Epargne, s'il s'agit d'un État hors zone euro. Les opérations effectuées au-delà de ce nombre seront facturées selon ces conditions tarifaires.

Le souscripteur peut à tout moment résilier ce service par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Caisse d'Epargne.

Ce service est facturé dans les conditions prévues par les conditions tarifaires applicables à la clientèle des particuliers, disponible en agence et sur internet.

Ce service cessera, au plus tard, à la date du vingt-sixième anniversaire du souscripteur.

référence interne n° CG4SA01RDI scellé électroniquement le 29/08/2019